



ARRÊTÉ n° 19/2023
PORTANT A TITRE TEMPORAIRE, INTERDICTION
DE LA CIRCULATION EN RAISON DE TRAVAUX

Le Maire de Niedermorschwihr,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire
Vu la demande de travaux de raccordement d'un branchement électrique au 115 rue des Montagnes par l'entreprise ENEDIS-DRAFC-MOE par Ent GUTH sise 1 rue du Moulin ZAC – 67390 OHNENHEIM
Considérant que ces travaux nécessitent le rétrécissement temporaire de la voirie
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} Du mardi 27 juin 2023 au jeudi 29 juin 2023, la circulation sera interdite au droit du chantier, 115 rue des Montagnes.



- Article 2** Une déviation via la rue des Trois-Epis devra être mise en place par le permissionnaire comme décrite sur le schéma ci-dessus.
- Article 3** Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie rue des Montagnes comme décrit sur le schéma ci-dessus.
- Article 4** La signalisation sera mise en place par le permissionnaire (signalisation travaux / panneau de déviation, et interdiction de stationner).
- Article 5** Le pétitionnaire occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.
- Article 6** Notification sera faite à l'intéressé.

A Niedermorschwihr le 27 avril 2023

Le Maire

Daniel BERNARD

